

Dernier opus du bulletin municipal pour cette année.

L'environnement réglementaire et financier va provoquer beaucoup de changements dans les mois prochains. Quelques-uns sont développés ci-après.

Un point sur les multiples travaux en cours et quelques dates à retenir.

Bienvenue à Branka et Fabrice, nos nouveaux boulangers. La qualité de leur production a déjà séduit bon nombre d'entre nous. Souhaitons leur prospérité car c'est un bien précieux que de conserver un tel commerce dans notre village.

En cette presque fin d'année, il est de tradition de présenter ses vœux : joyeux Noël et bonne année 2018 à toutes et tous.

L'équipe municipale.

## À noter

Le bureau de poste de Boussières sera transféré à la mairie de Boussières à partir du 1<sup>er</sup> février 2018.

## PARTICIPATION CITOYENNE POUR UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE

La démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il n'a

## ADHÉSION DE LA COMMUNE AU SIVOM DE BOUSSIÈRES

Conséquences de la loi NOTRe, les transferts des compétences eau, assainissement et eaux pluviales à la CAGB bouleversent le fonctionnement de la commune. Ces transferts suppriment les tâches techniques et administratives liées à ces compétences assurées jusqu'à présent par les agents communaux.

Les travaux désormais confiés aux agents techniques qui concerneront l'entretien des bâtiments et des espaces verts représentent un emploi à temps plein. Ces travaux induisent le maniement de matériels et des postures de travail incompatibles avec les restrictions imposées par la médecine du travail pour notre agent technique titulaire.

Cette situation, conjuguée à la suppression des emplois aidés, a orienté la décision du conseil municipal d'adhérer au SIVOM de Boussières pour la compétence entretien général.

Nous nous séparerons donc de nos personnels techniques relevant de ces emplois aidés. La situation de notre agent titulaire est plus complexe : il conviendra de lui confier des tâches conformes aux prescriptions médicales, au sein d'une autre structure éventuellement.

Pour la partie administrative, le poste occupé par la secrétaire qui partira à la retraite en 2018 ne sera pas complètement remplacé.

Autres conséquences liées à cette adhésion, le matériel sera en grande partie transféré au SIVOM. La location du hangar communal situé dans l'ancienne menuiserie sera abandonnée. Il faut donc « faire du vide » dans nos différents lieux de stockage.

Un « **vide grenier mairie** » est organisé le dimanche 17 décembre. Entre autres objets, tables (carrées, rectangulaire [grand format]) et, pour les nostalgiques de leur passage à l'école primaire, pupitres d'écolier, cartes géographiques et anatomiques... Le bénéfice de la vente ira à l'association scolaire.

pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Un protocole sera signé entre le maire, le préfet et le commandant de gendarmerie afin d'en définir les modalités pratiques. Concrètement, nous ferons appel à des volontaires qui voudront bien être les référents vers lesquels toute information

venant de personnes témoins de faits d'incivilités, de démarcheurs ou de comportements suspects, etc., sera rapportée.

Afin de vous présenter plus complètement cette démarche et recenser les volontaires, une réunion d'information se tiendra à la mairie le mardi **16 janvier à 19h30** en présence des cadres de la gendarmerie nationale.

## PRÉSENTATION DES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Vendredi 5 janvier 2018 / 18 h 30  
Salle polyvalente

# VIDE GRENIER MAIRIE

## Dimanche 17 décembre de 8 à 14 heures

### Salle polyvalente

#### **Aménagement de la place de l'Église et rénovation du Monument aux Morts**

La date annoncée du 11 novembre pour l'achèvement des travaux n'a pu être tenue ! Excès d'optimisme ou plannings fantaisistes des entreprises ? Et la météo n'arrange rien !

En revanche, le Monument aux Morts était quasiment restauré à cette date. L'urne contenant de la terre de Verdun a été placée dans le monument. La sculpture qui le coiffa est en cours de création. Dans le cadre d'un projet pédagogique, les élèves de CE de Mme Lement suivent les étapes de cette création dans l'atelier de Rémy Pointurier.

Rendez-vous maintenant à la fin de l'hiver pour l'inauguration de la place et du monument au cours de laquelle la sculpture sera dévoilée.

#### **Après-midi des Anciens**

Les bénévoles du CCAS invitent les Anciens de plus de 70 ans à partager avec le Club du 3<sup>e</sup> âge un après-midi convivial et gourmand.

**RDV mercredi 13 décembre à partir de 13 heures, salle du périscolaire.**

#### **DÉFIBRILLATEUR**

Celui que la commune a acquis est installé à proximité de l'entrée de la salle polyvalente. Situé à l'extérieur, il est accessible en permanence et peut être déplacé sur les lieux où son usage est rendu nécessaire. Une démonstration vous est proposée sur place le dimanche 17 décembre à 11 h.

#### **Secrétariat de mairie : nouveaux horaires au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Lundi : 9 – 12 h • Mardi : 14 – 17 h • Jeudi : 14 – 18 h

#### **PERMANENCE URBANISME Le JEUDI UNIQUEMENT**

##### **Contacts mairie**

03 81 58 65 61 / mairietorpes@torpes.fr

#### **WWW.TORPES.FR**

##### **Permanence du maire**

Mardi et jeudi : 16h / 17 h 30

Samedi matin sur RDV.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

#### **Rythmes scolaires et avenir des TAP**

Coup d'accélérateur pour cette réflexion annoncée dans le bulletin de septembre dernier. Nous avons envisagé nous donner jusqu'au printemps 2018 pour arrêter un choix. Or les services académiques nous le demandent pour la fin de l'année.

Comme exposé lors du Conseil d'École du 10 novembre, l'avis des familles sera sollicité. Un Conseil d'École extraordinaire sera convoqué le 15 décembre afin d'émettre un avis. Le conseil municipal se positionnera ensuite. Ce sont effectivement ces deux instances qui doivent se prononcer officiellement.

#### **Réseau d'assainissement aux Vignottes**

Les travaux se poursuivent, rythmés bruyamment par les coups de brise-roche. Pour ce secteur, ils s'achèveront par la rue de la Grande Plaine, avant la fin de l'année si la météo le permet.

#### **Répétitions Fête de la Musique**

Invitation est faite aux jeunes musiciens et chanteurs de Torpes. Venez rejoindre les clavistes, guitaristes, violonistes, flûtistes batteurs et chanteurs et composer ensemble votre groupe pour la Fête de la Musique.

**RDV les jeudis à 19h à la salle du périscolaire. Contact : Dominique Huot au 06 10 12 69 16.**

#### **INFOS / INFOS / INFOS / INFOS**

##### **Inscriptions sur la liste électorale**

Il est vivement conseillé de s'inscrire avant le 15 décembre. Pour les retardataires, une permanence aura lieu à la mairie le 31 décembre de 15 à 17 h.

##### **Facturation eau et assainissement**

Les relevés des compteurs ont été avancés d'un mois pour cause de transfert de ces services. Idem pour les factures qui correspondent à 5 mois de consommation. Les prochains relevés correspondront à 7 mois de consommation.

Suite au constat d'une très nette amélioration du rendement du réseau AEP et comme indiqué dans le dernier bulletin municipal, l'augmentation du prix de l'eau a été annulée.

##### **Arnaque téléphonique**

Actuellement une campagne téléphonique se réclamant du Conseil Départemental nous fait miroiter des subventions pour l'isolation des maisons. Il n'en est rien, le Département est totalement étranger à ces démarchages. La plus grande vigilance s'impose !

##### **Sécurité incendie à la Piroulette**

Conséquence du nouveau règlement départemental de défense incendie, le réseau qui est proportionné à la consommation du hameau n'atteint pas le débit réglementaire pour assurer cette défense.

Une citerne souple de 120 m<sup>3</sup> sera installée derrière le lavoir. Son positionnement devait se faire sur domaine public et couvrir les habitations dans un rayon de 200 mètres, ce qui explique ce choix d'implantation.

##### **Terrain de boules des Vignottes**

Nous profiterons de la présence des engins de chantier de l'entreprise Lartot pour procéder à sa réfection.